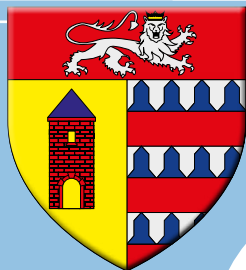


Foischés infos

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL - février 2024 N° 45



Le mot du Maire

Chers Amis,

Depuis le début de l'année, nous avons tous formulé des vœux de santé, de bonheur, de réussite à nos familles, nos proches, nos amis. Les uns et les autres, nous avons pris de nouvelles résolutions en nous retournant vers l'année écoulée en nous promettant que l'année à venir sera marquée des enseignements de la précédente.

Même si la période des vœux est habituellement limitée au mois de janvier, permettez-moi une petite entorse à la tradition, en profitant de la publication de ce bulletin, pour formuler les miens à tous les habitants de Foischés. Je vous adresse donc mes vœux les plus sincères pour cette Nouvelle Année. Que celle-ci soit empreinte de sérénité et qu'elle soit favorable à la concrétisation de vos projets et vous apporte une abondance de santé et de bonheur!

Nous avons devant nous une année que nous attendons avec impatience, mais également avec une certaine dose d'inquiétude, quand on constate les événements qui se produisent à travers le monde. Mais, comme je l'ai dit à maintes reprises, resserrons les liens, retrouvons-nous autour de la cellule familiale, mais aussi dans la force de l'entité communale, où nous devons être capables de puiser la cohésion, l'entraide, l'écoute, le soutien. La dimension de notre village nous facilite les choses!

Je vous dirais juste deux mots en termes d'activité communale pour l'année 2024, qui sera marquée par deux opérations d'investissement :

- La réalisation de l'assainissement collectif, dont on parle depuis plusieurs années et qui devrait enfin voir le jour. C'est un projet d'envergure, qui va mobiliser nos énergies, soyons-en certains. Vous serez notamment contactés, dans le courant de l'année, pour définir les modalités d'intervention, dans votre propriété, de l'entreprise qui sera choisie.
- La rénovation de l'église, qui a besoin d'un petit lifting. Nous allons lancer, dans les semaines à venir, la consultation des entreprises, qui seront appelées à réaliser les travaux.

Bien entendu, nous y reviendrons et vous tiendrons informés de l'avancement des opérations.

Je veux également saluer l'arrivée de notre policière municipale, Christelle CALVELLO, qui prend ses fonctions dans notre commune, dans le cadre du service mutualisé de la police municipale, que nous avons mis en place en partenariat avec des communes proches. Réservez à Christelle le meilleur accueil!

Avant de terminer, je souhaite relater un article paru le 12 janvier dans le journal l'Ardennais, qui met en exergue la hausse de la population, à FOISCHÉS. Alors que de nombreuses communes du département et de la Pointe, en particulier, connaissent une forte décroissance, FOISCHÉS s'illustre par une augmentation de plus de 27 % de sa population en 6 ans. Nous sommes désormais 240; nous étions 198 en 2015. Je tenais à le souligner et à préciser que nous nous en réjouissons; c'est le fruit d'une politique que nous avons menée depuis un certain nombre d'années, en termes de logement, d'aide à la population et de qualité de l'environnement, qui fait qu'on se sent bien à FOISCHÉS et qu'il y fait bon vivre.

Je vous renouvelle mes vœux pour 2024 en y associant l'ensemble du Conseil Municipal.

J'espère vous retrouver rapidement autour de moments privilégiés conviviaux.

Le Maire, Richard DEBOWSKI

Mairie

Route de Charlemont
08600 FOISCHÉS

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foischés@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi et mercredi
de 9 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16 h 00

Le jeudi
de 9 h 00 à 11 h 00
de 18 h 00 à 18 h 30

Le vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00

Bulletin d'information Municipal
de Foischés

Directeur de publication:
Richard Debowski

Rédaction:
Stéphanie Yol

Comité de lecture:
Le Conseil Municipal

Dépôt légal : février 2024

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 140 exemplaires

Conception graphique et réalisation
Calligrafik 06 76 72 15 44
studio@caligrafik.com



Permanences de l'ABF

Les **prochaines permanences** de l'Architecte des Bâtiments de France ou d'un technicien de l'UDAP, au 29 rue Méhul, siège de la Communauté de Communes à Givet, auront lieu le **mardi 19 mars 2024**, **mardi 16 avril 2024** et **mardi 21 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00**.

Pour toute information utile ou prise de rendez-vous, vous pouvez prendre contact avec le service instructeur de la Communauté de Communes au 03 24 41 50 90.

Ateliers numériques

L'accompagnement pour améliorer l'usage et l'aisance avec les outils numériques, proposé aux personnes âgées de plus de 60 ans, a rencontré un franc succès.

Deux groupes formés par l'Association AVEC, se sont succédés le mercredi après-midi, en salle de Conseil.



Dissolution de l'association Les Amis de la Jamonette



Lors d'une assemblée générale, qui s'est tenue le 28 décembre 2023, à la Salle Polyvalente de FOISCHES, l'association LES AMIS DE LA JAMONETTE a décidé sa dissolution.

Créée en mai 2022 par les résidents du camping LA JAMONETTE à FOISCHES, cette association avait pour principal objectif d'être l'interlocuteur unique auprès du fournisseur d'énergie.

En effet, suite aux problèmes survenus avec l'ancienne

propriétaire, ledit fournisseur d'énergie menaçait de couper l'électricité à l'ensemble du camping.

Grâce aux bénévoles qui se sont mobilisés pour effectuer les relevés auprès de chaque caravane ou mobile-home, éditer les factures et recevoir les sommes correspondant aux consommations, les factures d'énergie ont pu être honorées jusqu'en novembre 2023, ce qui a permis d'éviter toute coupure intempestive.

Toutefois, depuis plusieurs mois, quelques résidents usagers n'ont pas honoré leurs factures, malgré des relances, ce qui a engendré un déséquilibre financier.

Des différends étant apparus par ailleurs, Joseph SPAMPINATO, Valérie OGE, Rosa CRAVOTTA et Pascal DERESE, les derniers dirigeants en date ont décidé de démissionner.

Considérant qu'aucun autre bénévole ne s'est manifesté pour reprendre la suite, la dissolution a été entérinée.

Reste maintenant à savoir quelle sera la position du fournisseur d'énergie, en espérant que la reprise du camping par un investisseur, entamée depuis quelques mois, puisse aboutir rapidement.

« Retour à l'Ancienne Seigneurie de Hierges »



Nous vous relations, dans un précédent bulletin, la création de cette nouvelle association dont le Président est notre maire, Richard Debowski.

Cette association, qui se veut fédératrice, prône le rapprochement de différentes entités belges et françaises, réunies sous le même blason et qui constituaient autrefois le territoire de la Seigneurie de HIERGES, à savoir : AUBRIVES - HIERGES - HAM/MEUSE - FOISCHES et DOISCHE (avec ses villages de GIMNÉE - NIVERLÉE - VAUCELLES).

Les objectifs de cette association sont divers :

- » Mutualiser les moyens intellectuels, techniques et financiers pour l'organisation de manifestations et d'activités à caractère culturel, festif, économique, afin d'aboutir aux objectifs définis dans les statuts.
- » Favoriser la préservation du patrimoine historique et culturel du territoire concerné.
- » Perpétuer et restituer les connaissances, les pratiques, la mémoire, l'histoire de nos aïeux, c'est-à-dire le Savoir-faire par le Faire-savoir.

Plusieurs groupes de travail ont été constitués pour travailler sur les différents thèmes :

- Histoire
- Culture
- Patrimoine
- Agritourisme
- Communication

Les groupes ne sont pas fermés. Toutes les personnes désireuses de rejoindre les bénévoles en place sont les bienvenues. Il suffit de prendre contact avec l'association à l'adresse suivante :

Seigneuriedehierges226@gmail.com



Police Municipale

C'est désormais officiel, le service mutualisé de police municipale sera opérationnel dans le courant du mois de février 2024.

Il est rappelé que ce service est mis en place en partenariat avec les communes de CHOOZ - AUBRIVES - HAM/MEUSE - HIERGES et FOISCHES.

Chaque commune bénéficie d'un temps hebdomadaire de présence du brigadier de police municipale, qui, pour la circonstance est une policière,

Madame Christelle CALVELLO, recrutée par la commune de CHOOZ.

La policière municipale sera présente sur le territoire de la commune de FOISCHES :

- » Le **MARDI**
de 8 h 40 à 10 h 40
- » Le **JEUDI**
de 13 h 45 à 15 h 45
- » Le **VENDREDI**
de 8 h 40 à 9 h 40

Ses principales missions sont les suivantes : Sécurité routière, lutte contre les pollutions



et nuisances, surveillance des voies publiques, protection des biens et des personnes, encadrement des manifestations.

N'hésitez pas à la solliciter si besoin au 06 79 82 79 80.

Tri des biodéchets : une obligation en France

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les biodéchets doivent être triés à la source, dans le but d'être valorisés, et ce, quels que soient le volume des déchets produits et le type de producteur de déchets (collectivité, administration, ménage, professionnel...).

Ainsi, vos biodéchets ne seront plus acceptés dans vos sacs ou conteneurs présentés à la collecte des ordures ménagères. Il vous appartient donc dès à présent, de recycler vos déchets de cuisine, de jardin, selon vos possibilités.

Les BIODÉCHETS

Presque 1/3 des déchets de notre sac noir sont compostables (épluchures, restes de repas, journaux, végétaux...). Cela représente plus de 80 kg/hab./an. Ces déchets, sont composés à 80 % d'eau et peuvent être évités en les compostant à la maison.

Les biodéchets sont ainsi des déchets organiques composés de :

» Déchets de cuisine : restes de repas, restes de pain, sachets de thé, marcs de café mouchoirs en papier, papiers journaux.

» Déchets verts du jardin : fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes, paille, tailles de haies, sciures de bois non traités...

Les biodéchets constituent un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de ressources.

Comment COMPOSTER chez SOI ?

Dans la nature, tous les êtres vivants végétaux et animaux se décomposent une fois morts et se transforment plus ou moins vite et plus ou moins facilement. Pour faciliter le processus de dégradation des déchets, il est recommandé de respecter

les règles selon le mode de compostage pratiqué :

Dans mon jardin :

» **J'installe et je démarre mon composteur** : selon la place disponible, le compostage est à la portée de tous ! Tout dépend du nombre de personnes qui composent votre foyer, de vos habitudes alimentaires et de la taille de votre jardin.

» Le compostage n'est pas seulement destiné aux personnes qui ont un jardin. **Si vous n'avez pas de jardin**, vous pouvez également faire du compost grâce au lombricompostage ou au compostage partagé.

Prochainement, Valodéa analysera les besoins en compostage collectif sur notre territoire pour procéder à la mise en place de sites de compostage partagés et autonomes en établissements.

LES BIODÉCHETS SONT DES RESSOURCES !

Déchets de cuisine et de table (épluchures, restes de repas...) et déchets végétaux (tontes, branchages...)

Ne les jetons plus dans la poubelle noire, rendons-les au sol !

À partir du 1^{er} janvier 2024, adoptons ensemble ce nouveau geste de tri et réduisons nos biodéchets grâce au compostage de proximité : compostage individuel (avec ou sans jardin), compostage partagé (au sein de son quartier, au pied de son immeuble, en copropriété)...

VALODEA et votre collectivité vous aident à bien démarrer ce nouveau geste de tri : composteur à tarif réduit, accompagnement pour mettre en place un site de compostage partagé...

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

AVEC JARDIN : TAS, BAC OU SILO

SANS JARDIN : LOMBRICOMPOSTEUR

COMPOSTAGE PARTAGÉ

QUARTIER, PIED D'IMMEUBLE, COPROPRIÉTÉ...

BIEN DÉMARRER LE COMPOSTAGE !

VALODEA Déchets acceptés, clés de réussite, utilisation du compost, problèmes et remèdes...

VALODEA.FR

© VALODEA 2023 - Crédits photos: VALODEA, Mairie de Saint-Florent, 30018

Acquérir un composteur

La Communauté de Communes propose à la vente, des composteurs, lombricomposteurs et bio seaux, en bois ou en plastique, de plusieurs contenances.

Vous pouvez retrouver le bon de commande :

» à l'accueil de la Communauté au 29 rue Méhul à GIVET.

» ou sur le site internet : www.ardennerivesdemeuse.com, rubrique environnement.

Pour plus de renseignements, contactez le service environnement au 03 24 41 50 90.

QUE COMPOSTER ? le mémo-compostage

Les déchets À VOLONTÉ

Les déchets de cuisine :
> épluchures, marcs de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, reste de repas etc.

Les déchets de jardin :
> tontes de gazon, feuilles, tailles de haies, fleurs fanées etc.

Certains déchets de maison :
> mouchoirs en papier, essuie-tout, sciures, copeaux, papier journal, plantes d'intérieur, petits cartons bruns (ex : rouleau de papier absorbant)

30% de notre poubelle est compostable

Avec MODÉRATION

> déchets très ligneux ou durs (os, noyaux, trognons de chou...), agrumes, pains, végétaux malades

Les éléments INTERDITS

Les déchets alimentaires :
> laitages, croûtes de fromages, viandes, poissons, coquillages

Les déchets non alimentaires :
> les produits synthétiques non biodégradables (verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur...), les couches-culottes, mégots etc

Déchets toxiques :
> les bois vernis ou peints, les produits chimiques (huile de vidange...) de façon générale.

3 RÈGLES D'OR POUR UN BON COMPOST

Équilibrer les apports
en alternant les catégories de déchets humides et secs en couches successives

Fragmenter et mélanger
les matières pour aérer le compost en le retournant régulièrement

Surveiller l'humidité
Ni trop sec ni trop humide, la matière doit coller à la main sans couler

On obtient un compost mûr en 9 à 12 mois

À QUEL MOMENT L'UTILISER ?

Le compost doit être utilisé à maturité. On reconnaît cet état lorsque les déchets sont transformés en une **terre sombre, granuleuse et friable**. Aucun déchet n'est identifiable et la matière doit avoir un **aspect homogène** (sauf éventuels morceaux de bois).

© Réalisation service Communauté, Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse

Repas des anciens

Le repas des anciens a eu lieu le dimanche 3 décembre. Les participants ont dégusté un copieux menu concocté par le traiteur Aux délices de Marco Polo de Givet, avant de rejoindre la piste de danse.

De nombreux repas ont également été livrés à domicile par l'équipe du CCAS, aux personnes dans l'incapacité de se déplacer.



Noël des enfants

L'arbre de Noël des enfants a été organisé par le Comité des fêtes, à la salle polyvalente, le samedi 16 décembre dernier. Après la projection d'un dessin animé, les enfants ont partagé un goûter tous ensemble et ont dégusté un délicieux chocolat chaud accompagné de gâteaux et friandises apportées par les familles participantes. Le Père Noël est ensuite venu à la rencontre des enfants.

Il est cependant dommage que très peu de familles aient participé à cet événement. En effet, seulement une dizaine d'enfants et leurs parents s'étaient inscrits.



Vœux du Maire

Le Maire de la commune, Richard DEBOWSKI, a présenté ses vœux, le samedi 20 janvier.

Il est revenu, dans son discours, sur les faits marquants de l'année écoulée ainsi que les principales réalisations au cours de l'année écoulée tandis que son Adjoint, Fabrice JOUNIAUX a retracé les projets de travaux dans la commune.

Les principaux projets de travaux étant la réalisation de l'assainissement collectif et la restauration de l'église Saint-Martin.

Les participants ont ensuite partagé le verre de l'amitié.



2024
Bonne année



CARNAVAL

du Village – 2 mars 2024

Le Comité des fêtes de Foisches
vous invite au Carnaval

le samedi 02 mars 2024

Rassemblement des participants déguisés à 15h00
devant la mairie puis départ du cortège

Les participants défileront dans le village et collecteront auprès des
maisons, des oeufs et du lard.

Tous les participants au cortège et à la contribution sont ensuite invités
à venir déguster omelette et crêpes à la salle des fêtes, dès 19h00.

Les plus beaux déguisements seront récompensés.

Buvette ouverte dès 18h30 à la salle des fêtes

Merci de votre participation !



Madame **Raymonde GILSON** née SERIN, est décédée le 18 novembre 2023, à l'âge de 87 ans.

Née en 1936 à Mesbrecourt, petit village situé dans l'Aisne, fille de fermiers, elle avait décidé de ne jamais se marier à un agriculteur mais la vie en a décidé autrement puisqu'elle a épousé, en juillet 1962, Marcel Gilson, rencontré lors d'un mariage d'un cousin.

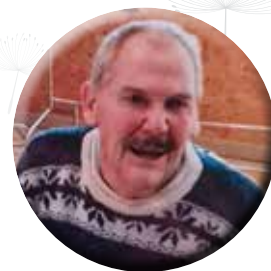
Ils se sont installés à Chooz et ont accueilli deux enfants: Agnès en 1963 et Éric en 1967. Raymonde a travaillé dur, faisait du beurre deux fois par semaine, vendait le lait chaque jour et participait aux travaux de la ferme.

La famille Gilson est arrivée à Foisches en 1982, suite au rachat de leur ferme par EDF pour la construction de la deuxième centrale. Ce changement fut difficile à vivre mais elle s'est sentie très bien accueillie dans notre village.

Elle avait eu la douleur de perdre son époux en 2002 et avait, alors, décidé de passer le permis de conduire, qu'elle n'a pas réussi à obtenir. Elle s'est donc achetée une petite voiture sans permis qui lui a permis d'acquérir une certaine autonomie dans ses déplacements, elle qui aimait beaucoup les voyages.

Elle était grand-mère de Baptiste, Aurélien et Angèle qu'elle chérissait beaucoup.

Ses obsèques ont été célébrées à Foisches, le 22 novembre 2023, en l'église Saint-Martin.



Monsieur **Claude LANNOY** est décédé à l'âge de 89 ans.

Né à Givet le 12 octobre 1934, il a grandi à Foisches, avec son frère Christian, qu'il a eu la douleur de perdre en août dernier.

Il a passé 27 mois en Algérie durant la Guerre contre les indépendantistes algériens, période qui l'a beaucoup affecté.

Fils d'agriculteurs, il a repris la ferme familiale de ses parents. En 1965, il rencontre Françoise Goffin avec qui il se marie en 1966.

Le couple aura deux enfants: Danielle, épouse Chionna, née en 1967 et qui réside à Vireux-Molhain et Michel, né en 1968 qui réside à Foisches, dans la maison dans laquelle il a grandi.

Monsieur Lannoy a fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 60 ans en 1994 et a quitté la commune de Foisches pour s'installer à Aubrives. Il continuera toutefois à s'investir dans la ferme au côté de son fils Michel qui a repris l'activité familiale, perpétuant ainsi la tradition. Il a également profité de son temps libre pour aller à la pêche et jouer à la belote.

En 2007, Claude a malheureusement dû surmonter la perte de son épouse et se réfugie dans le travail et le jardinage.

Il était l'heureux grand-père de 6 petits-enfants et l'arrière-grand-père d'un petit Jordan.

Sa santé a malheureusement commencé à décliner en 2022 et il sera hospitalisé plusieurs fois en 2023. Décédé le 27 janvier, ses obsèques se sont déroulées à Foisches, le 31 janvier dernier.